



RAPPELONS À NOS EMPLOYEURS QUE L'ÉGALITÉ EST UN DROIT CONSTITUTIONNEL ... MÊME DANS LA FONCTION PUBLIQUE !

La Fonction publique, c'est 5,4 millions d'agent-e-s, dont 3,3 millions de femmes, soit 62 %. L'écart salarial entre les femmes et les hommes titulaires y est de 19 %.

L'écart salarial femmes-hommes est de :

- 14,4 % dans la Fonction publique d'État
- 8,3 % dans la Fonction publique territoriale,
- 21,4 % dans la Fonction publique hospitalière.

Dans les trois versants, 82 % des temps partiels sont occupés par des femmes.
Dans une période où les droits des femmes sont constamment remis en cause, nous devons faire de ce 8 mars une grande journée pour l'émancipation des femmes au travail et dans la société.

Nous devons gagner l'égalité, les employeurs publics doivent être exemplaires en la matière.

Régulièrement la CGT interpelle les différents employeurs :

- ✓ pour rappeler l'interdiction du gel de note pendant les congés maternité ;
- ✓ pour supprimer les quotas des promus-promouvables pour l'accès aux grades supérieurs

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

(conséquence des temps partiels, des absences afférentes à la grossesse) ;

- ✓ pour la titularisation des agent·e·s ;
- ✓ pour la reconnaissance de la catégorie active pour certaines professions dont la pénibilité est incontestable ;
- ✓ pour la revalorisation des grilles salariales des métiers à prédominance féminine afin d'accéder à l'égalité salariale et pour la reconnaissance des qualifications exigées ;
- ✓ pour le maintien des RTT et congés annuels pendant la maternité ;
- ✓ pour la revalorisation des pensions de retraite où les femmes subissent les conséquences des maternités, de prise en charge familiale, et des bas salaires dans des métiers peu reconnus

Des manifestations, des rassemblements et initiatives, des heures d'information et des débrayages à 15 h 40 sont organisés pour exiger une réelle égalité.

Ensemble obtenons :

- ✓ L'égalité salariale ;
- ✓ La fin des discriminations liées à la maternité sur l'évolution de carrière ;
- ✓ L'obtention du droit aux RTT suite aux congés maternité, paternité et adoption ;
- ✓ La fin des violences sexistes et sexuelles avec un véritable plan de prévention.

Public: [Infos / actions](#)
[Luttes 2018](#)
[Egalité Femmes/Hommes](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
